



Commune
des Monts d'Or
Métropole de Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 20
- procurations : 2
- absents : 1
- ayant pris part au vote : 22

Étaient présents : Max VINCENT, Arlette BERNARD, Dominique PELLA, Béatrice REBOTIER, Eric MAZOYER, Florence DURANTET, Denis VERKIN, Fabienne GUENEAU, Antonio MARQUES, Jean-François POLI, Corinne PREVE, Véronique CHAMBON, Christine GODARD, Thierry BERTRAND, François GAY, Régis MATHIEU, Pascal KLEIMANN, Valérie LEMOINE, Cécile CAZIN, Raphaël GUYONNET

Date de la convocation : 22/11/2018

Conseil municipal : 29/11/2018

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
30/11/2018

Affichage municipal le : 30/11/2018

Absents représenté(s) :	Par :
Brigitte CAYROL	Arlette BERNARD
Sophie SEGUIN	Véronique CHAMBON

Étai(en)t absent(s) : Ludovic GIULY

Secrétaire de Séance élu : Raphaël GUYONNET

Délibération du conseil municipal n°2018 11 06

COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR
LES MODALITES DE REMISE DE CAUTION RELATIVES
A LA LOCATION DES SALLES DE L'AGORA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire explique qu'après une période d'expérimentation de location des salles de l'AGORA pour la saison 2018-2019 (**délibération n°2018-05/02**), il convient d'apporter les précisions suivantes :

« **Relatives aux modalités de remise de caution** » comme suit :

Montant de la caution	Retenue pour NON RESPECT des obligations du locataire précisées dans le contrat	Retenue pour dégradation ou autres dans la salle et dans son Environnement immédiat	Délais de restitution si aucune retenue
DEUX fois le montant de location	20 % de la caution si la salle n'est pas nettoyée 80 % de la caution si la salle n'est ni nettoyée, ni rangée	Selon facture(s) des réparations	Fixés par le régisseur

DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les modalités de remise de caution relatives à la location des salles de l'AGORA, telles que proposées
- DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour leur mise en œuvre et leur application à compter du 1^{er} Décembre 2018

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 29/11/2018*

Max VINCENT
Maire de Limonest

